

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 172-25

Objet : *RS - Attribution du marché de travaux relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Chambéry Savoie Stadium*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 172-25

objet **RS - Attribution du marché de travaux relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Chambéry Savoie Stadium**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la Ville de Chambéry et Grand Chambéry ont décidé de la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium à Chambéry. Ce projet est piloté par Grand Chambéry dans le cadre de son schéma directeur de transition énergétique.

L'électricité produite par la centrale photovoltaïque sera autoconsommée prioritairement dans les bâtiments communautaires et en cas de nécessité injectée dans le réseau public d'électricité.

Une convention d'autorisation d'occupation temporaire sera signée entre la Ville de Chambéry, propriétaire du Chambéry Savoie Stadium, et Grand Chambéry pour autoriser Grand Chambéry à réaliser ces travaux et exploiter la centrale photovoltaïque dans la perspective du transfert du stade à Grand Chambéry au 1^{er} janvier 2027, décidé par délibération du Conseil communautaire n° 116-25 C du 22 mai 2025.

Une consultation a été lancée le 24 septembre 2025 pour les travaux de construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Chambéry Savoie Stadium.

Le projet prévoit :

- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des tribunes nord et sud,
- l'aménagement des locaux photovoltaïques pour les onduleurs,
- le raccordement de l'installation au réseau pour une puissance d'environ 499 kWc,
- la création d'un accès au toit de la tribune sud,
- la sécurisation des toits des tribunes nord et sud par l'installation de lignes de vie,
- la mise en place d'un capotage sur la gaine technique verticale entre les niveaux R+2 et R+3 de la tribune nord.

La consultation fait l'objet d'un lot unique.

La date limite de remise des offres était fixée au 24 octobre 2025.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2025 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise Eos ENR pour un montant de 292 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des tribunes du Chambéry Savoie Stadium comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **172-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché de travaux relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Chambéry Savoie Stadium
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	CCTP - Attrib centrale PV Stadium

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34833H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34833H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025